



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU **4 MAI 2024**

Le 4 mai deux mil vingt-quatre, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU Thierry PFOHL, Daniel GAUDISSION, Bernard VANNIER, MMES Christiane BRULAIRE, Marie-Hélène LINARD, , M. Paolo DA CUNHA

Était absente excusée : Mme Christelle AUPY

Madame Christiane BRULAIRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Convocation : 30 avril 2024

Ordre du jour :

- Schéma directeur d'assainissement de la commune – demandes de subventions
- Subventions allouées aux associations pour 2024
- Questions diverses

REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que le transfert de « la compétence assainissement » à la Communauté de Communes Cœur de Sologne devra être réalisée au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

La « compétence eau » devra également être transférée au même moment à la Communauté de communes Cœur de Sologne par le SIVOM Chaon/Sennely/Souvigny puisque c'est lui qui a « la compétence eau » pour Souvigny et Chaon ; Sennely n'étant que notre fournisseur d'eau.

Avant le transfert, la commune a obligation de faire réaliser un « schéma directeur d'Assainissement » par un bureau d'étude spécialisé dans ce domaine.

Plusieurs cabinets vont être consultés et devront présenter chacun un devis suivant un cahier des charges et un Bordereau de Prix Unitaire préparés par monsieur BUISSON, responsable du Pôle Assistance Technique du Service Qualité de l'Eau du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

A l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur le Maire est chargé :

- D'engager les démarches pour faire réaliser le schéma directeur d'assainissement de la commune,
- De procéder à une consultation de trois bureaux d'étude.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents et représentés de solliciter des subventions auprès de :

- L'Agence de l'Eau Loire Bretagne au taux maximum
- Du Conseil Départemental de Loir-et-Cher au taux maximum,
- Et de tout autre organisme susceptible de participer éventuellement à ce financement.

Le montant prévisionnel de l'étude et de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement est de l'ordre de 40 000 € HT.

Le solde du coût HT plus le montant de la TVA seront autofinancés par le budget d'assainissement de la commune, section investissement.

La présente délibération sera affichée et transmise à la Préfecture de Blois et au SGC de Romorantin-Lanthenay.

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention aux associations suivantes :

Les Rouges Gorge de Souvigny	100.00 €
PAIO (Mission Locale)	100.00 €
GRAHS	100.00 €
UCPS	100.00 €
Associations des conciliateurs de justice	100.00 €

Le Maire
Patrick MORIN

La secrétaire
Christiane BRULAIRE